

## Prérequis

- ✎ Allocataires du RSA soumis à droits et devoirs :
  - Personnes dont la situation familiale complique l'engagement sur un parcours d'insertion (ex. : parents isolés),
  - Personnes qui n'ont pas de projet ou ont des projets inadaptés, personnes qui n'ont jamais exercé d'activité professionnelle et n'ont jamais été confrontées au marché du travail,
  - Personnes qui ont été exclues du marché de l'emploi,
  - Personnes avec des problématiques telles que : isolement social important, peur du regard de l'autre, peur des situations nouvelles, phobies sociales, manques de repères, problèmes de communication, manque de respect, problèmes d'hygiène, de respect des horaires, de savoir être, difficultés psychologiques, addictions, sous traitements médicamenteux, manque d'autonomie, problèmes de santé sans démarche de soin, personnes avec des difficultés physiques lourdes, personnes rencontrant des difficultés cognitives mais sans reconnaissance de handicap.

## Objectifs

- ✎ Accompagner des allocataires du RSA vers un parcours d'insertion sociale
  - Acquérir de l'autonomie,
  - Identifier les ressources et les freins à une insertion sociale et professionnelle,
  - Travailler la dynamique de changement et accompagner la mise en œuvre et le changement d'organisation (garde d'enfant, frais, mobilité, ...)
  - Développer ses compétences comportementales,
  - Travailler sur la relation avec les autres,
  - Travailler la communication verbale et non verbale,
  - Reprendre confiance en soi,
  - Apprendre à gérer son stress,
  - Rompre l'isolement et permettre la création de liens sociaux,
  - Travailler sur la citoyenneté et les codes éducatifs.

## Durée

- ✎ L'action dure 4 mois, le rythme hebdomadaire sera progressif (d'une demi-journée en début d'action pour arriver à 2 jours à la fin) afin de permettre aux personnes de s'adapter au groupe et de gérer les contraintes liées à la reprise d'une activité.

## Modalités et délais d'accès

- ✎ Positionnement sur prescription d'un référent social ou partenaire du service public de l'emploi
- ✎ Réunion d'information collective
- ✎ Entretien individuel
- ✎ Contact téléphonique sous 10 jours ou rendez-vous si un groupe est en cours de constitution

### Tarif

- Gratuit pour les participant·es, action financée par le Conseil Départemental de l'Orne



### Lieux de réalisation

- Circonscriptions de Flers et d'Argentan

### Contact

- letape-vire@letape-emploi.fr
- 02 31 68 88 65

### Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

- La démarche pédagogique s'appuie sur quatre axes :
  - Implantation sur chaque site permettant un ancrage social, culturel et économique de l'action
  - Prise en charge de chaque session par un interlocuteur unique durant toute la durée de l'action
  - La place du bénéficiaire au cœur du dispositif
  - L'appui de chaque session sur un projet collectif
- L'évaluation de l'action s'appuie :
  - Des comités de suivi : lors de chaque session, un bilan intermédiaire et un bilan final sont organisés portant sur les conditions de réalisation de l'action, l'évolution des parcours, les résultats en termes de suite de parcours. Ces bilans, en présence de la Direction de l'action sociale territoriale et de l'insertion du Conseil départemental et des référents des bénéficiaires, sont partagés en deux temps : une première partie avec les bénéficiaires et une seconde entre professionnels uniquement.
  - Questionnaires de satisfaction

### Accessibilité aux personnes en situation de handicap

- La formation et les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

